



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE PERMIS POUR LES DÉMOLITIONS D'IMMEUBLES

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 20 du règlement n° URB-332, que trois demandes de permis de démolitions ont été déposées à la Ville pour les immeubles suivants :

1) Adresse de l'immeuble concerné – 391, chemin du Fleuve (lot : 2 380 157)

La demande se résume à ce qui suit:

- Autoriser la démolition d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage, et ce, dans le but d'implanter un projet résidentiel.

2) Adresse de l'immeuble concerné – 389, chemin du Fleuve (lot : 2 046 118)

La demande se résume à ce qui suit:

- Autoriser la démolition d'une habitation unifamiliale isolée d'un étage, et ce, dans le but d'implanter un projet résidentiel.

3) Adresse de l'immeuble concerné – 385, chemin du Fleuve (lot : 2 045 007)

La demande se résume à ce qui suit:

- Autoriser la démolition d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages, et ce, dans le but d'implanter un projet résidentiel.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), toute personne intéressée qui désire s'opposer aux demandes de démolitions doit s'adresser, par écrit, auprès du soussigné, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le Comité consultatif d'urbanisme déposera leur recommandation au Conseil à la séance ordinaire qui aura lieu le 12 juillet 2022, au Pavillon Wilson situé au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la délivrance du permis demandée.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 22^e jour du mois de juin 2022


Chantal Paquette, OMA
Assistante-greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE COTEAU-DU-LAC

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat avis public portant sur les demandes de démolitions, conformément à la loi, en affichant et en publiant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Dans le journal St-François, édition du 22 juin 2022;
- Sur le babillard de l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville, le 22 juin 2022.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 22 juin 2022

Chantal Raquette, OMA
Assistante-greffière